Merci au groupe experts FALC 27

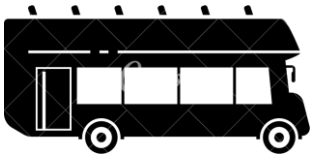
Accessibilité et handicap : transports en commun

L’accessibilité universelle : un droit pour tous



L’accessibilité universelle veut dire que:

- tout le monde peut entrer ou sortir des bâtiments,



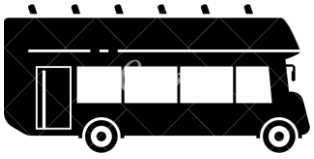
- tout le monde peut utiliser les transports en commun.



- tout le monde peut lire et comprendre des informations.

Même si vous êtes en situation de handicap.

Les **transports en commun** sont:



- le bus



- le métro
- le train...

L’accessibilité est un droit pour tous.

Comment rendre les transports accessibles ?

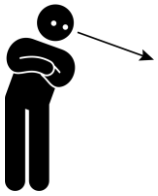
Les transports doivent être adaptés à tous.



Dans les transports il y a:

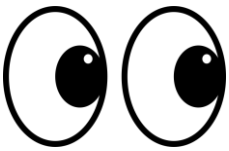
- des **annonces sonores,**

→ Une annonce sonore est un message que l'on entend.



- des **annonces visuelles**.

→ Un annonce visuelle est un message que l'on voit.



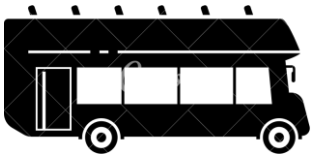
Les annonces sonores vous aident si vous ne voyez pas bien.
Les annonces visuelles vous aident si vous entendez mal.

Elles disent:

- à quel **arrêt** vous êtes,

→ un arrêt est un endroit ou le train s'arrête.
Les personnes montent ou descendent du train à cet endroit..

Par exemple:



- Dans le bus et le métro, les arrêts sont annoncés



- Au niveau d'un passage piéton, il y a de la lumière et du son.

Ils indiquent quand vous pouvez traverser en sécurité.



Les **bandes podotactiles** sont des bandes en relief.
Elles sont installées au sol.
Elles vous aident si vous ne voyez pas bien.
Elles vous montre un danger.
Elles sont placées sur les quais, les passages piétons, les escaliers.



Les transports doivent être faciles d'accès:

- dans le bus, il y a une rampe pour les fauteuils roulants.
- dans le train, il y a un endroit réservé pour les fauteuils roulants.



- dans le métro, il y a un ascenseur.

Il vous aide si vous ne pouvez pas monter ou descendre les escaliers.

Quelles solutions existent pour vous aider à utiliser les transports ?



Le Service Assist'en Gare peut vous aider à vous déplacer dans les gares.
Vous pouvez être accompagné jusqu'à votre train.
Assist'en Gare est gratuit.



L'application Ezymob aide les personnes qui ne voient pas bien à se déplacer dans les transports.
Elle donne des informations sonores pour vous guider.



Par exemple, elle indique:

- les portes du train,



- les sièges.

Quels transports sont spécialement adaptés à mon handicap ?

Le service PAM propose des transports adaptés.
Ce service existe en Île-de-France.
PAM veut dire:
Pour Aider à la Mobilité.

Il est réservé aux personnes en situation de handicap.
Les véhicules sont adaptés aux fauteuils roulants.





BUS SCOLAIRE

Les transports scolaires adaptés sont des véhicules spéciaux.
Ils permettent d'emmener les élèves en situation de handicap de leur maison à leur école.



Si vous êtes parent, vous devez inscrire votre enfant auprès de la MDPH.
→ inscrire veut dire que vous devez remplir un document.
Sur ce document, vous notez des informations sur votre enfant.



Quelles aides financières pour payer mes transports ?

Le forfait Améthyste vous permet de voyager gratuitement ou à moitié prix dans les transports en commun.



Vous pouvez avoir ce forfait si:

- vous êtes en situation de handicap,



- si vous êtes une personne âgée,



- ou si vous êtes un ancien combattant.

- vous habitez en Ile de France.



Il existe des aides pour vous aider à payer le prix des transports.

Par exemple, la **PCH**.

PCH veut dire:

Prestation de Compensation du Handicap.